



PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
Mardi 16 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 janvier, sur convocation faite le 10 janvier, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la Mairie de Saint Agnant.

Présents titulaires (14) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GRIMAUULT Wilfried, LOUVRIER Franck, MARTIN Alain, MAZEDIER Patrick, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, PERLADE Lydie, VINOT Valérie

Pouvoirs (4) : GAURIER Sylvain à MOSTAFA Samy, MAUGAN Claude à PACAUD Lionel, PORTRON Didier à COUESNON Elsa, PRUGNIERES Anne-Cécile à LOUVRIER Franck

Excusés (2) : PHILIPPE Jacqueline, VILLARD Simon

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Assiste à la réunion : GANDOIS Ysabelle, DGS

Ouverture de la séance à 20h15 – 14 élus présents.

Monsieur le Président, ayant constaté que le quorum est atteint, procède à l'appel des délégués syndicaux.

Madame Jeannine Canaud est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du conseil syndical de rajouter un point concernant la DETR à l'ordre du jour.
Les membres du conseil syndical donnent leur accord.

Approbation du procès-verbal du 28/11/2023 ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport n°1 : FINANCES

Elu rapporteur : Monsieur Dbjay – Président

Objet : Convention avec Atelier Protégé d'Oléron (APO) pour la fourniture de repas le mercredi à Saint Agnant

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président expose :

Depuis l'ouverture de l'accueil de loisirs le mercredi à Saint Agnant (Septembre 2022), la fourniture des repas était confiée à la cuisine centrale de Rochefort Océan (3,66 € HT enfant, 5€ HT adulte)
Dans le cadre de l'optimisation des dépenses, il a été demandé à APO (entreprise adaptée employant des personnes handicapées) un devis pour le même type de prestation.

Considérant les prix d'APO (2,64 € HT enfant, 3,48 € HT adulte), il est proposé de leur confier la fourniture des repas le mercredi pour l'accueil de loisirs à Saint Agnant.

Le projet de convention a été transmis avec les documents de préparation du conseil syndical

Observations :

Monsieur le Président précise que les deux RPI du territoire travaillent déjà avec APO et que tout se passe bien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention proposée par APO,

Considérant l'intérêt de participer à l'emploi de travailleurs handicapés par le biais d'une entreprise adaptée,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'

- **AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de restauration avec Atelier Protégé d'Oléron du 01/01 au 31/12/2024 ;**
- **AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

Rapport n°2 : FINANCES

Elu rapporteur : Monsieur PACAUD – Vice-Président

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire – Budget 2024

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 portant création du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI),

Vu les nouvelles dispositions issues de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2024, Monsieur le Vice-Président invite le Comité Syndical à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur les points suivants :

I – Le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

A – 2023, une bonne année d'activité avec un remplissage optimal des structures

B – Financement du syndicat

II – Budget 2024

A – Section de fonctionnement

B – Section d'investissement

C – Synthèse des orientations budgétaires 2024

III – L'avenir

Observations :

Les élus ont exprimé à tour de rôle leur avis sur les 3 possibilités de la clé de répartition des communes et sur les 3 hypothèses de contribution proposées

Après les échanges une proposition intermédiaire pour une contribution de 1 030 000 a été retenue ainsi que la clé de répartition actuelle.

Monsieur Pacaud demande de noter dans le compte rendu que la DGS, Mme Gandois, a conseillé une contribution plus importante des communes.

Monsieur Dbjay souhaite engager un travail sur une nouvelle clé de répartition afin de trouver un juste équilibre pour les communes.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de

- **PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire figurant en annexe.**

Rapport n°3 : FINANCES

Elu rapporteur : Monsieur Dbjay – Président

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président expose :

Objectif :

Désamiantage d'anciens sanitaires (actuellement désaffectés) de l'accueil de loisirs Echillais pour les transformer en une pièce d'activité.

Historique :

Au 1^{er} janvier 2015, dans le cadre d'un transfert de compétences, ce bâtiment a été confié en gestion au SEJI. Il a fait l'objet d'une convention de transfert de biens.

Il s'agit d'un ancien préau qui a été fermé pour permettre l'accueil des enfants toute l'année en dehors des temps scolaires

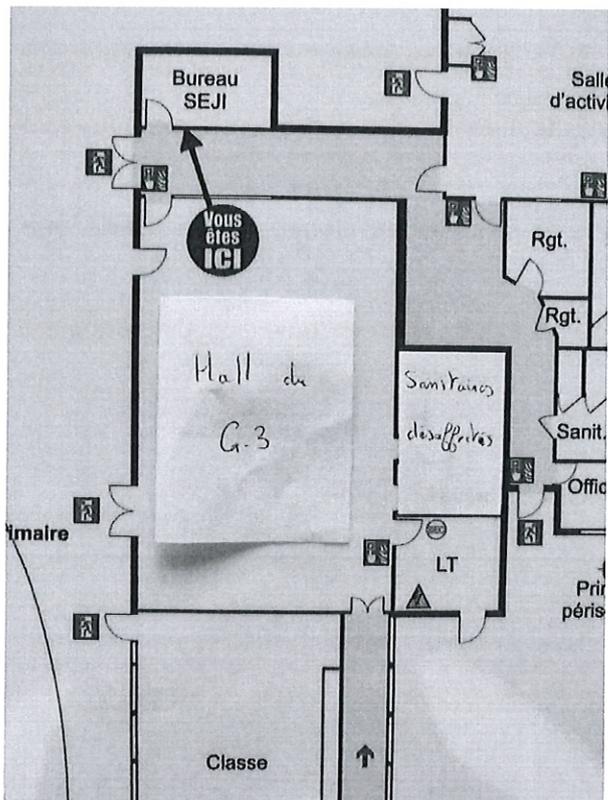
Le bâtiment accueille 50 enfants de 6 à 12 ans sur des temps périscolaires (7h15 à 9h et de 16h à 19h) et pendant les vacances scolaires.

Ce bâtiment est une passoire thermique (actuellement 1 seul convecteur électrique de type « grille-pain » pour une salle de 100m²), très haut de plafond. A l'intérieur du bâtiment, il y a des sanitaires insalubres qui ont été désaffectés.

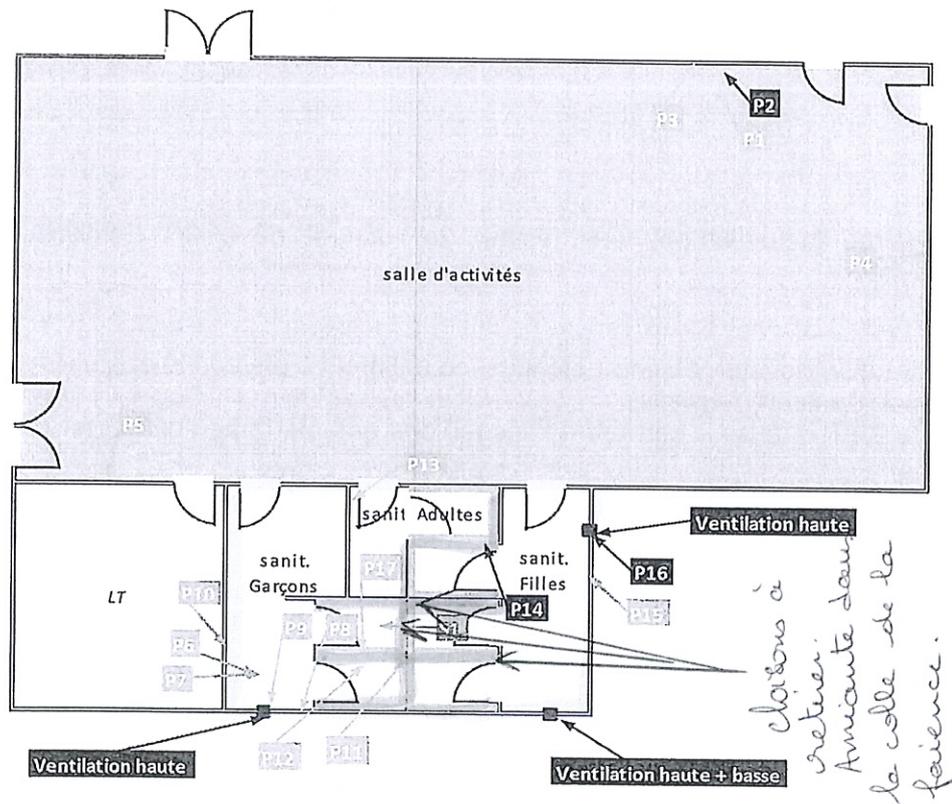
Les élus ont donc décidé de la rénovation complète de ce bâtiment et des sanitaires insalubres. Au cours de la phase APD, il a été découvert de l'amiante dans les sanitaires désaffectés. Les élus ont donc fait le choix de phaser la rénovation :

- Phase 1 : Août 2023 : réfection du hall du G3 avec abaissement du plafond par la création d'un faux plafond, mise en place d'une pompe à chaleur à la place du chauffage électrique
- Phase 2 : Avril 2024 : réfection des sanitaires avec désamiantage et transformation en pièce d'activité

Plan du bâtiment :

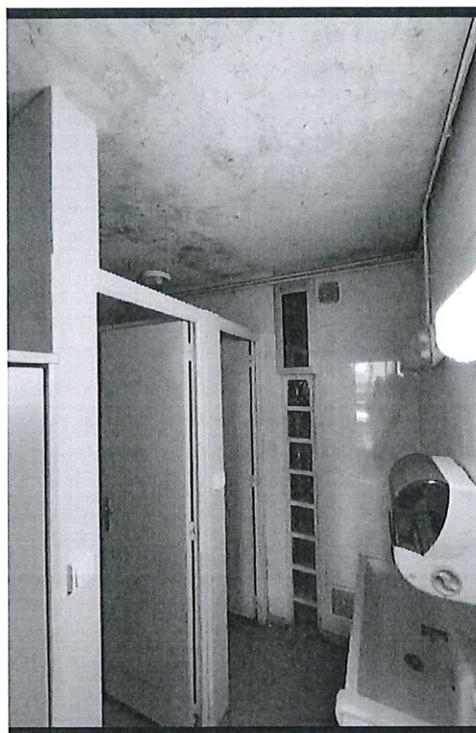
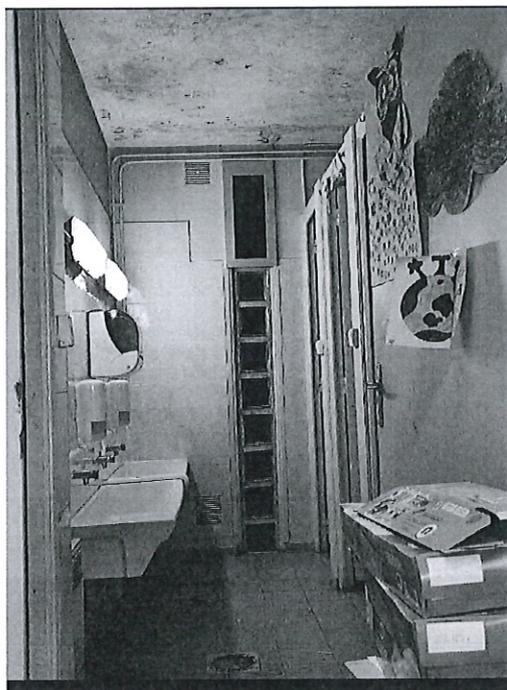


Détails des sanitaires et du désamiantage :



Photos de l'existant :

Sanitaires désaffectés



Coût estimatif du projet :

La présente demande de subvention concerne la phase 2 et spécifiquement le désamiantage du bloc sanitaires désaffectés.

Pour mémoire : la phase 1 du projet a été financée par une subvention de la CAF et du Conseil Départemental de la Charente Maritime

Montant total des travaux HT : 14 260 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, le SEJI souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	80%	11 408 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)		11 408 €
Fonds propres	20%	2 852 €
Emprunts		
Sous-total collectivité		2 852 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		14 260 €

Observations :

Monsieur le Président précise que cette demande de subvention a été faite suite à la visite des lieux par Monsieur le Sous-Préfet le 21 juillet 2023.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'

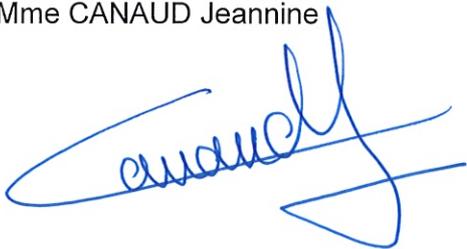
- ADOPTER l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;

Pas d'informations

Pas de questions diverses

Le Président lève la séance à 21h15.

Le secrétaire de séance
Mme CANAUD Jeannine



Le Président
M. DBJAY Jean Pierre

